

Toutefois, une partie ou la totalité des contributions qui établissent ces droits peuvent compter soit pour les prestations régulières d'une période ultérieure, soit pour les prestations saisonnières de l'an prochain.

L'hon. M. Pickersgill: Le député de Burin-Burgeo a dit, si j'ai bonne mémoire: mettons qu'il y ait 6 timbres dont on ne s'est pas servi; le requérant devrait-il avoir 15 nouveaux timbres avant d'avoir des droits, ou seulement 9 timbres avant de pouvoir être admissible pour la prochaine saison?

L'hon. M. Starr: Non. Les droits deviennent périmés le 28 juin. Il devrait donc accumuler des timbres à compter du 31 mars, soit à l'égard d'une autre période de contributions.

L'hon. M. Pickersgill: Il perdrait l'avantage de ces six timbres en l'occurrence.

L'hon. M. Starr: Je ne voudrais pas me prononcer là-dessus. Je ne suis pas tout à fait certain.

L'hon. M. Pickersgill: J'admets que c'est là une question difficile, et je ne devrais pas m'attendre que le ministre puisse y répondre au pied levé.

L'hon. M. Starr: Je voudrais répondre à la question posée par l'honorable député de Gloucester qui voulait savoir combien de personnes avaient épuisé leurs prestations d'assurance-chômage le 30 avril. On me dit qu'il n'y aura de données relatives à ce nombre qu'en fin d'année.

(L'article 2 est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la 3^e fois et adopté.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION TENDANT À ACCROÎTRE LE MONTANT GLOBAL DISPONIBLE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Sévigny, reprend l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi de 1954 sur l'habitation, en vue de porter de quatre cents millions à sept cent cinquante millions de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'ai été chargé, de concert avec un certain nombre d'autres députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, d'exposer au comité le point de vue de l'opposition à ce sujet. J'avoue immédiatement que je ne suis pas spécialiste en logement; mais, par suite des circonstances où je me suis trouvé, j'ai dû beaucoup lire au cours des deux derniers jours sur le

[L'hon. M. Starr.]

très intéressant sujet de l'habitation. A mon grand amusement, j'ai constaté que je n'avais pas à ma disposition les avis de spécialistes que j'ai déjà eus lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre. Je me suis alors rappelé les paroles d'un ancien membre de la Chambre, maintenant dans un autre endroit, qui, un jour, a déclaré ici que c'était, pour ainsi dire, comme quitter un wagon particulier pour occuper une couchette supérieure. Néanmoins, je ne me plains pas à ce propos. J'en suis plutôt heureux en un sens, parce que je suis relevé de nombreuses responsabilités.

Je me rappelle certaines propositions de nos amis d'en face, lorsque nous siégeons à la droite de Son Honneur, au sujet de l'aide de techniciens et de spécialistes. J'espère qu'ils n'oublieront pas bientôt les vœux qu'ils ont exprimés de temps à autre sur le sujet. Même si je ne suis pas une autorité en matière de logement, je suis tout de même convaincu que nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, aimerions que tous les Canadiens possèdent une maison convenable et nous sommes disposés à collaborer avec le gouvernement, pour ce qui est du projet de loi à l'étude, dans la mesure où il permettra d'atteindre cet objectif en matière de logement.

L'an dernier, celui qui était alors député de Saint-Antoine-Westmount a félicité le ministre des Travaux publics de la façon dont il avait présenté le projet de résolution. Je me rappelle que le ministre avait brossé un tableau bien clair de la situation, et c'est ce qu'il a fait encore ce soir, un peu avant six heures. Même si je ne puis le féliciter à propos de tout ce qu'il a dit, je tiens cependant à le louer de l'exposé complet qu'il a fait en présentant le projet de résolution actuel au comité. En effet, je ne me rendrais pas justice à moi-même, ni à ceux qui siègent aux côtés de moi, si j'omettais de dire que le ministre a indiqué par son discours qu'il connaît à fond la question dont il a saisi le comité. Je remercie le ministre de nous proposer la collaboration des fonctionnaires du ministère. Il a fait, l'année dernière, la même proposition, qui a été acceptée, et nous avons, de ce côté de la Chambre, bénéficié de l'assistance de M. Bates, le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et de quelques-uns de ses adjoints. Je puis assurer au ministre que ces renseignements nous ont beaucoup aidés. Si nous n'avions pas disposé de si peu de temps, nous aurions sans aucun doute fait usage de la même aide cette année.

Je voudrais dire au ministre de ne pas se montrer trop susceptible au sujet de ce qui s'est dit au cours d'un autre débat sur le chômage, car rien de semblable ne s'est encore dit dans le présent débat. Je ne puis garantir